



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par
Bernard Doumenq
Téléphone
01.57.02.60.36
Fax
01.57.02.61.51
Mél
bernard.doumenq
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 17 juin 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

-Mesdames et Messieurs les chefs
des établissements du second degré,
-Mesdames et Messieurs les directeurs
des centres d'information et d'orientation,

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

Monsieur le chef du service académique
d'information et d'orientation

Circulaire n° 2016-066

Objet : saisie des demandes de suppléance des personnels enseignants, d'éducation, de documentation et des conseillers d'orientation psychologues.

En prévision de la rentrée scolaire 2016, je souhaite attirer votre attention sur les modalités de saisie de vos demandes de suppléance, notamment lorsqu'elles concernent des congés s'étendant sur deux années scolaires.

Je rappelle en effet que, pour des raisons techniques, le module « remplacements » de l'application EPP ne permet de traiter les demandes de suppléance que pour la période antérieure au début des vacances d'été. En conséquence, pour un congé débutant, par exemple, au troisième trimestre de l'année scolaire 2015-2016 et se terminant au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017, il vous appartient de formuler, outre la première demande de suppléance au titre de l'année scolaire 2015-2016, une seconde demande, pour la période comprise entre la rentrée 2016 et la fin du congé.

Vous voudrez bien saisir ces « secondes demandes » ainsi que les nouvelles demandes de suppléance au titre de l'année scolaire 2016-2017 **à partir du jeudi 23 juin 2016, en utilisant le module SUPPLE** accessible par le portail intranet de l'académie (ARENA) ou le cartable en ligne.

En attirant votre attention sur l'importance de ces saisies qui permettront à mes services d'évaluer les besoins de suppléance pour la rentrée 2016 et de les satisfaire le plus tôt possible, je vous annonce qu'une prochaine circulaire vous informera du dispositif spécifique qui sera mis en place pour assurer les dernières affectations sur les postes restés vacants en établissement ainsi que les premières suppléances.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL